

Commune de SCY-CHAZELLES

Compte rendu du Conseil Municipal du 22 avril 2014

Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 18

Sous la présidence de M. NAVROT, Maire

Étaient présents: Mmes BASSOT – COLLIN-CESTONE - LESURE - M. FRANZKE - DESFORGES – GROUTSCH - Adjoint.

Mmes ADAM - BRISSE – HANESSE - HERZHAUSER - MALHOMME
M. BEBON - BURGUND – CHOLLOT – GALLETTA – GODSCHAUX – MAHIEU - Conseillers.

Absents excusés : Mme SCHMITT-DASSBECK → proc à Mme BASSOT
Mme HERRMANN → proc à M. DESFORGES
M. PERRET → proc à M. FRANZKE
Mme BERTON → proc à M. NAVROT

Absente : Mme TOUCHE

Date d'envoi de la convocation : 16 avril 2014

Secrétaire de séance : Mme BASSOT

Ordre du jour

1. Approbation Conseil Municipal du 10 avril 2014
2. Vote des crédits scolaires
3. Subventions communales
 - a) Tennis Club
 - b) Amitiés sigéo-castelloises
 - c) Maîtrise de la cathédrale
4. Vote des 3 taxes
5. Vote du budget primitif
6. Contrat de maintenance Microbib
7. Cessions de terrains
8. Commission communale des Impôts Directs
9. Droit de préemption urbain
10. Divers

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire précise que Mme HANESSE Marie-José intègre l'équipe municipale suite à la démission de Matthieu INFANTI

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2014

M. le Maire demande à Monsieur MAHIEU de faire part à l'Assemblée des remarques qu'il a formulées par écrit sur le précédent conseil.

❖ **M. MAHIEU** précise donc qu'il a souhaité que ce compte-rendu soit complété par les éléments suivants :

- *Au point 3* : "M le Maire précise que le montant de l'indemnité proposée pour le Maire s'élève à environ 1200 € (net) et celle des adjoints à environ 550 €"
- *Au point 6* : " M MAHIEU attire l'attention du Conseil sur le fait que le montant proposé, à savoir 1% de l'ensemble des indemnités (s'élevant à environ 65 000 €) représente une somme de 650 €, ce qui est bien peu pour les formations nécessaires en début de mandat"

❖ **M. DESFORGES** ajoute que si les indemnités des élus sont basées sur l'indice 1015 et non sur une somme précise c'est parce que celle-ci peut varier au cours du mandat.

Monsieur le Maire précise donc que ces éléments avaient été donnés à titre purement informatif et que n'étant pas précis, il ne les a pas fait figurer au compte rendu.

La deuxième remarque a été prise en compte. Toutefois, le Conseil a voté pour un montant s'échelonnant de 1 à 20 % et non pas pour un montant de 1 %. Il a d'ailleurs été prévu au budget une somme de 2000 € pour la formation des élus.

Le Conseil Municipal du 10 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

2) OBJET : VOTE DES CREDITS SCOLAIRES

Rapporteur : Madame COLLIN-CESTONE

Comme chaque année, le Conseil fixe les crédits alloués aux écoles pour les fournitures scolaires, les fournitures de bureau ainsi que les sorties et classes vertes.

Elle précise que cette année, 2 classes vertes ont été organisées à Vigy, l'une du 07 au 11 avril pour 24 élèves de CE2 et l'autre du 2 au 4 juin pour 25 élèves de CM1/CM2.

Elle rappelle que l'Assemblée avait décidé de ne participer qu'à une seule classe verte par an à hauteur de 3 150 € maximum soit 35 enfants à 90 €.

Mais compte tenu du budget présenté par la directrice et le fait que le coût de ces deux classes ne dépasse pas le budget prévu, elle propose que celui-ci soit voté comme tel et de reconduire les crédits de l'an passé, comme précisé ci-dessous :

CREDITS FOURNITURES SCOLAIRES 2013/2014

ECOLES			NOMBRE D'ELEVES	SUBVENTION PAR ELEVE	MONTANT CREDIT
SOUS LES VIGNES	Mme KOSTYRA	PMG-TP	18	30,00	540,00 €
	SOUS TOTAL		18		
ARC EN CIEL	Mme TAITE-ADAM-HENQUINET/SCHAPPO	M-G-PM	64	30,00	1 920,00 €
	SOUS TOTAL		64		
B. RABAS	MME KOENIG	CP-CE1	20	30,00	600,00 €
	M. USALA	CP	24	30,00	720,00 €
	Mmes HOFMANN	CE1	20	30,00	600,00 €
	Mme PINTER	CE2/CM1	24	30,00	720,00 €
	Mme BRUNELLA	CE2/CM1	23	30,00	690,00 €
	M. PICCIN	CM2	25	30,00	750,00 €
SOUS TOTAL			136		4 080,00 €
TOTAL GENERAL			218		6 540,00 €

CREDITS/BUREAU			
ECOLES	NOMBRE CLASSES	SUBVENTION PAR CLASSE	MONTANT CREDIT
B. RABAS *	6 + 1	82,50 €	577,50 €
* 6 + 1 (classe informatique)			
SOUS LES VIGNES	1	Forfait	165,00 €
ARC EN CIEL	3	82,50 €	247,50 €
TOTAL	13		990,00 €

CREDITS SORTIES			
ECOLES	NBRE ELEVES	SUBV. par enf.	MONTANT CREDIT
B. RABAS	136	52,00 €	7 072,00 €
Classes vertes 35 max : enveloppe	35	90,00 €	3 150,00 €
SOUS LES VIGNES GS	9	48,00 €	432,00 €
MS/PS/TPS	9	17,00 €	153,00 €
ARC EN CIEL GS	25	48,00 €	1 200,00 €
MS/PS	39	17,00 €	663,00 €
	253		12 670,00 €

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

approuve les crédits scolaires.

Adopté à l'unanimité.

3) OBJET : SUBVENTIONS COMMUNALES

Rapporteur : Madame LESURE

a) Tennis Club

Mme LESURE informe le Conseil du dépôt en mairie du dossier complet de demande de subvention pour l'année 2014.

Afin d'aider le club au paiement de l'animatrice ainsi qu'aux différents travaux d'entretien des cours de tennis extérieurs, travaux d'un montant de 7 200 €, l'association demande une aide de 4 300 € contre 3 800 € l'an passé.

M. le Maire précise que cette subvention était motivée l'an passé par les frais engendrés par l'animatrice tennis, salariée du Club et l'arrêt des subventions accordées par la Région pour aider les associations lors de l'embauche d'un salarié.

M. CHOLLOT ajoute que le club n'avait jusqu'à présent sollicité aucune subvention communale et était parfaitement autonome.

M. MAHIEU demande si la commune aura les moyens d'accompagner les associations ainsi dans le temps. Il propose que le Conseil adopte une attitude générale sur le sujet et propose que les subventions ne soient pas augmentées voir même diminuées.

M. FRANZKE précise que le soutien aux associations est une volonté affichée de l'équipe municipale et que les accords ne se font qu'après étude des dossiers de demandes déposés avant fin février. Il ajoute que l'aide demandée ne concerne que le paiement de 50 % de la matière première et que ce sont des bénévoles du club qui feront les travaux.

M. le Maire ajoute que les attributions, renouvellements ou augmentations de subvention ne seront pas systématiques. Les dossiers seront chaque année étudiés et l'enveloppe accordée aux associations gérée en fonction des possibilités budgétaires.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

décide d'accorder une subvention de 4 300 € au Tennis Club de Scy-Chazelles.

Adopté par
20 voix pour
3 abstentions (Mmes MALHOMME - HANESSE et M. MAHIEU)

b) Les Amitiés sigéocastelloises

Point reporté au prochain conseil.

c) La Maîtrise de la Cathédrale

Comme chaque année, la maîtrise de la Cathédrale de Metz organise un concert à l'église Saint Remi le dimanche 04 mai à 16 h dans le cadre du printemps des Maîtrises et de la semaine de l'Europe organisée par la Maison de Robert Schuman.

Une participation de 500 € est demandée pour les frais techniques.

Mme LESURE précise qu'elle a contacté la maîtrise de la Cathédrale de Metz afin de leur demander de fournir un budget prévisionnel de cette manifestation. Celle-ci n'est pas en mesure de le communiquer car les Chœurs russes prévus ne peuvent assurer le concert et que pour l'instant aucun remplaçant n'a été choisi.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

décide de ne pas répondre favorablement à cette demande pour cette année.

Adopté par
0 voix pour la subvention
4 voix contre (Mmes BRISSE - HERRMANN - M. DESFORGES - GODSCHAUX)
19 abstentions.

4) OBJET : VOTE DES 3 TAXES

Rapporteur : Monsieur le Maire

M. le Maire précise que ce point a été débattu dans un premier temps en réunion d'adjoints, puis de bureau et enfin en Commission des finances.

La commune doit faire face à des dépenses ou des aléas significatifs sur le budget 2014, plus particulièrement sur le budget de fonctionnement alimenté en partie par les impôts locaux et fonciers.

Ces dépenses, connues et annoncées déjà lors de la campagne électorale par notre équipe, concernent :

- a) la baisse des dotations de l'Etat qui vient d'être confirmée.
- b) La perte de la location du terrain communal à la société HYNDRA
- c) Le coût de la micro-crèche sur l'exercice 2013 à supporter sur la gestion 2014
- d) Le coût de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

A cela s'ajoutent l'évolution du coût de la vie, les hausses des différentes fournitures d'énergie et de combustibles, ainsi qu'une situation globale financière de la commune certes saine mais très fragile (fonds de roulement quasi-nul).

M. le Maire propose donc à l'Assemblée une augmentation de 9 % des bases communales et précise qu'il souhaite que cette hausse soit la seule sur l'ensemble du mandat. Cet objectif est une priorité, et devrait être tenu avec une gestion rigoureuse de nos finances et grâce aux investissements qui seront réalisés pour dégager des économies sur les dépenses de fonctionnement.

Il s'agit bien sur de la part communale. Cela représente en moyenne une augmentation d'environ 45 € par ménage et par taxe.

M. le Maire ajoute que cette hausse devrait être la seule, à moins de nouvelles baisses significatives des dotations de l'Etat ou des compensations de Metz Métropole.

M. MAHIEU tient à ce que le Conseil prenne conscience que si l'on augmente le taux communal de 9 %, augmentation à laquelle s'ajoute l'augmentation des bases qui est de 2 % cela équivaut à augmenter les produits des taxes de 11 % par rapport à 2013. Cela correspond à un coût pour les ménages d'environ 400 € au total sur la durée du mandat.

Il déplore qu'aucune démonstration chiffrée n'ait été faite sur cette augmentation ni sur le programme de l'équipe élue.

Il souhaite que le Conseil propose un budget alternatif avec une hausse moindre pour la semaine prochaine (date butoir de vote du budget).

M. le Maire répond que les explications chiffrées ont été examinées en Commission des finances et que l'ensemble de l'équipe candidate a eu connaissance pendant la campagne du chiffrage précis du programme et de sa non incidence sur les impôts. Les hausses d'impôts étaient déjà connues à ce stade pour faire face aux dépenses 2014, là aussi déjà connues et annoncées en toute transparence. Dans ces conditions, il n'est pas imaginable de refaire le budget pour la semaine suivante.

Mme MALHOMME demande dans ces conditions à ce que le vote se fasse à bulletin secret.

Monsieur le Maire précise que le vote à bulletin secret peut avoir lieu quand le tiers des membres présents le réclament (art. L 2121-21 du CGCT) Or, seuls 3 membres du conseil le sollicitent (Mmes HERZHAUSER - MALHOMME et M. MAHIEU)

Le vote aura donc lieu à mains levées.

	2013	2014
Taxe d'habitation	12.80 %	13.95 %
Taxe Foncier bâti	11.14 %	12.14 %
Taxe Foncier non Bâti	48.48 %	52.84 %

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

décide d'augmenter les taux des 3 taxes pour l'année 2014 comme sus visé.

Adopté par

17 voix pour

2 abstentions (Mme BRISSE et M. BURGUND)

4 voix contre (Mme HERZHAUSER - MALHOMME - HANESSE - M. MAHIEU).

5) OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que ce point a été étudié en Commission des finances en date du 17 avril dernier. Il précise que le budget a été transmis à chacun avec le document de travail.

Il commente les résultats de la section de fonctionnement et précise qu'ils ont été ajustés avec les chiffres du compte administratif 2013.

Section de fonctionnement

Dépenses : 1 838 400.76 €
Recettes : 1 838 400.76 €

Section d'investissement

Dépenses : 1 191 683.13 €
Recettes : 1 191 683.13 €

En section d'investissement, les points à retenir sont :

En dépenses :

- Le report important du déficit 2013 dû aux travaux qui ont été réglés alors que les subventions n'ont pas encore été perçues.
- Le reliquat des opérations 2013
- L'opération principale de cette année sera la renaturation du ruisseau de la fontaine L'opération a été engagée lors du précédent mandat et les travaux vont se dérouler cette année.
- Quelques actions du programme seront également réalisées cette année.

En recettes :

On constate un Fonds de Compensation important dû à la récupération de la TVA sur les travaux de la micro-crèche ainsi que le report des subventions de 2013 qui n'ont pas encore été versées par le Département. Par ailleurs, aucun emprunt n'est prévu cette année stabilisant ainsi l'endettement de la commune.

M. MAHIEU s'interroge sur le fait que le compte administratif 2013 laisse apparaître en dépenses de fonctionnement la somme de 1 680 436.01 € alors que le Budget Primitif qui devrait s'être calqué sur les dépenses réelles 2013 laisse apparaître une somme de 1 838 400.76 €. Somme nettement supérieure.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

vote le Budget Primitif 2014

Adopté par

19 voix pour

4 voix contre (Mme MALHOMME – HERZHAUSER – HANESSE - M. MAHIEU).

6) OBJET : CONTRAT DE MAINTENANCE MICROBIB

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il convient de délibérer comme tous les ans le renouvellement du contrat de maintenance du logiciel Microbib installé à la bibliothèque.

Le contrat couvre la période du 01/06/2014 au 01/06/2015.

Le coût reste identique à l'an passé soit 282 € HT.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

décide de renouveler le contrat de maintenance MICROBIB

Adopté à l'unanimité.

7) OBJET : CESSION DE TERRAINS

Rapporteur : Madame BASSOT

Ce point est reporté.

8) OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Rapporteur : Monsieur le Maire

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les Commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et ***un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.***

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- trois agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- cinq agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des Commissaires par le Directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant 28 mai 2014.

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 32 noms, soit 16 titulaires et 16 suppléants, à savoir :

Commissaires Titulaires :

M. FRANZKE Raymond	16 rue des Buissons	Scy-Chazelles
Mme HERRMANN Laurence	12 Chemin des Brayes	Scy-Chazelles
M. CHOLLOT Bernard	6 rue de la Passerine	Scy-Chazelles
M. PERRET Richard	23 rue Alfred Pichon	Scy-Chazelles
M. GROUTSCH Yannick	11 bis Voie de la Liberté	Scy-Chazelles
Mme BERTON Mireille	43 rue Robert Schuman	Scy-Chazelles
Mme HERZHAUSER Martine	12 Voie de la Liberté	Scy-Chazelles
M. GODSCHAUX Matthieu	87 Voie de la Liberté	Scy-Chazelles
M. BURGUND Marc	19 rue Jeanne d'Arc	Scy-Chazelles
M. MAHIEU Jean-Loup	35 rue des Buissons	Scy-Chazelles
M. DESFORGES Jérôme	12 rue de la Cheneau	Scy-Chazelles
M. BRISSE	14 Rue de la Cheneau	Scy-Chazelles
M. HENIN Pierre	2 Clos des Charmilles	Scy-Chazelles
M. GUERRE Yves	23 Rue Jeanne d'Arc	Scy-Chazelles
M. BOUTON Claude	6 rue de la Passerine	Scy-Chazelles

M. GODARD Guy 7 rue du Baoëton Scy-Chazelles
Extérieur
 Monsieur ENGELS-DEUTSCH de Longeville

Commissaires suppléants

M. BEBON Claude	26 Rue des Buissons	Scy-Chazelles
M. GALLETTA Calogero	5 Rue du Baoëton	Scy-Chazelles
Mme BRISSE Sandrine	14 Rue de la Cheneau	Scy-Chazelles
Mme LESURE Cathy	4 Chemin des Mages	Scy-Chazelles
Mme BASSOT Catherine	15 Impasse de l'Archyre	Scy-Chazelles
Mme MALHOMME Marie-Claude	12 rue du Saint Quentin	Scy-Chazelles
Mme ADAM Claire	12 rue Saint Nicolas	Scy-Chazelles
Mme COLLIN-CESTONE Nathalie	1 rue du Baoëton	Scy-Chazelles
Mme TOUCHE Carole	4 rue En Prille	Scy-Chazelles
Mme HANESSE Marie-José	37 rue des Buissons	Scy-Chazelles
Mme SCHMIDT-DASSBECK Jessica	16 Route de Longeville	Scy-Chazelles
Mme DIDIER Dorothee	10 rue des Vignes	Scy-Chazelles
M. OMINETTI Emile	34 Rue des Buissons	Scy-Chazelles
Mme MOUGEOT Sandrine	34 rue de la Passerine	Scy-Chazelles
Mme GAYRAL Isabelle	18 bis Chemin des grandes Vignes	Scy-Chazelles
M. LANGENFELD Roland	7 impasse de l'Archyre	Scy-Chazelles

Extérieur

M. FRITZ de Châtel St germain

Approuvé à l'unanimité.

9) OBJET : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Rapporteur : Madame BASSOT

Mme BASSOT informe qu'il n'a pas été fait application du droit de préemption urbain pour les biens suivants :

Terrains Non bâtis	Section 2 n° 267/79 et 269/79	Rue de la Cheneau
Terrain bâti	Section 3 n° 118	39 Voie de la Liberté

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

prend acte de la décision du Mairie de ne pas faire application du droit de préemption urbain pour les biens cités ci-dessus.

10) OBJET : DIVERS

A. Démission d'un Conseiller Municipal

Monsieur le Maire rappelle comme il l'a précisé en début de conseil que M. Matthieu INFANTI a présenté sa démission du Conseil Municipal, et que c'est Mme HANESSE Marie-José qui a accepté de le remplacer, suite au refus de Mme BECKER positionnée avant sur la liste.

B. Projet communal sur terrain ALDI

M. le Maire informe l'Assemblée de la volonté du propriétaire d'ALDI de mettre en vente le bâtiment et le terrain sis voie de la Liberté et souhaite que le projet sur ce site se fasse en concertation avec la municipalité.

Ils ont déjà été consultés par diverses personnes intéressées comme des groupes alimentaires ou des professions libérales de type médical.

La Municipalité s'est réunie la semaine dernière avec les services d'urbanisme de Metz Métropole afin d'étudier les différents aspects de la constructibilité de ce terrain situé en zone UE du Plan Local d'Urbanisme et en retrait d'une parcelle dont le groupe ALDI n'est pas propriétaire.

La semaine prochaine une rencontre a lieu avec l'EPFL (Etablissement Public Foncier de Lorraine) afin de discuter des possibilités d'un éventuel portage foncier et financier de cet achat au profit de la commune.

Une rencontre est également prévue très prochainement avec différentes professions médicales qui ont fait part de leur intérêt pour un projet de maison médicale (médecin, dentiste, pédicure-podologue, infirmière...)

Il faudra étudier ensuite le portage du projet : soit par la commune soit par les porteurs eux-mêmes.

Il faut savoir que cette zone est une zone d'activité économique et artisanale et n'est pas prévue pour qu'on y construise des logements. La municipalité souhaite privilégier l'activité économique.

M. GALLETTA demande s'il n'y a pas des règles à respecter pour implanter une maison médicale comme cela est le cas pour les pharmacies. Et propose une éventuelle mutualisation du projet avec Longeville-les-Metz.

Monsieur le Maire précise que s'il s'agit de porteurs de projets privés, une mutualisation intercommunale au niveau des collectivités n'est pas envisageable.

C. Félicitations de Monsieur le Sous-Préfet

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée des félicitations de M. VALEMBOIS pour leur élection.

SCY-CHAZELLES, le 28 avril 2014

La secrétaire de séance
Catherine BASSOT

le Maire
Frédéric NAVROT